

# L’AQIC ET LA SQDC CONSOLIDENT LEURS LIENS

**Québec, le 27 janvier 2022 –** L’association québécoise de l’industrie du cannabis (AQIC) est heureuse d’annoncer la tenue de quatre rencontres statutaires avec la Société québécoise du cannabis (SQDC) pour l’année 2022.

L’AQIC mise sur une approche collaborative avec ses membres, les autorités gouvernementales et les parties prenantes de l’industrie afin d’être un interlocuteur représentatif et digne de confiance.

La chaîne de valeur du cannabis récréatif, médical, thérapeutique, nutraceutique, pharmaceutique et cosmétique est fondamentale à la construction d’un environnement d’affaire durable pour nos membres.

Les relations de l’industrie québécoise avec la SQDC sont donc primordiales à la chaîne d’approvisionnement des produits du cannabis récréatifs et à un environnement d’affaires transparent et équitable.

C’est dans cet esprit de collaboration que l’AQIC tient à remercier la SQDC de reconnaître la nécessité de continuer à construire un dialogue avec l’industrie, comme elle le fait de manière soutenue depuis l’entrée en vigueur de la légalisation en 2018.

Cette série de rencontres nous permettra de réfléchir ensemble aux enjeux commerciaux liants nos organisations et c’est pourquoi l’AQIC met en place dès maintenant un nouveau comité : le Comité des relations avec la SQDC.

**Mieux comprendre pour mieux agir**

# À propos de l’AQIC

L’Association québécoise de l’industrie du cannabis (AQIC) représente les entreprises du Québec qui sont règlementées par la Loi sur le cannabis ou qui s’y préparent. Elle offre à ses membres un forum de réflexion sur les enjeux qui touchent l’industrie québécoise de ce secteur et agit comme interlocuteur constructif auprès des instances gouvernementales et des parties prenantes. L’AQIC vise le développement responsable d’un cadre règlementaire adapté au Québec, et ce, dans l’atteinte des objectifs de santé et de sécurité publiques visés par la légalisation du cannabis, soit la réduction des méfaits associés à la consommation par l’offre de produits de qualité soumis à de rigoureux contrôles et la redirection de la vente de cannabis vers l’économie licite. Pour de plus amples informations, consultez le www.aqic.ca

- 30 -

**Demandes médias et services aux membres**

Caroline Shevlin, coordonnatrice, Association québécoise de l’industrie du cannabis (AQIC)

514 834-9233, [info@aqic.ca](mailto:info@aqic.ca)